



les amap
de provence

**RAPPORT FINANCIER
LES AMAP DE PROVENCE
2025**

Table des matières

1. Introduction	2
2. Les produits (Classe 7)	3
Vue globale	3
Présentation des produits par catégorie	4
a. Subventions publiques	4
b. Cotisations	5
c. Ventes, prestations de service et autres produits	7
3. Les charges (Classe 6)	8
Vue globale	8
Présentation des charges par catégorie	9
4. Résultat	10
5. Contributions volontaires en nature – Comptes spéciaux (Classe 8)	10
6. Bilan	10
7. Trésorerie	12

Les AMAP de Provence

Maison des Paysans

2 avenue du Lieutenant-Colonel Reynaud - 13660 ORGON

SIRET : 834 899 080 00016 APE : 9499Z

Mail : contact@lesamapdeprovence.org

1. Introduction

L'exercice comptable du réseau Les AMAP de Provence débute au 1^{er} janvier 2025 et se termine le 31 décembre de la même année. Il est à noter que certaines recettes et dépenses de cet exercice 2025 seront réellement encaissées ou débitées en 2026. Elles sont cependant rattachables à l'exercice 2025 car elles correspondent bien à des actions menées en 2025.

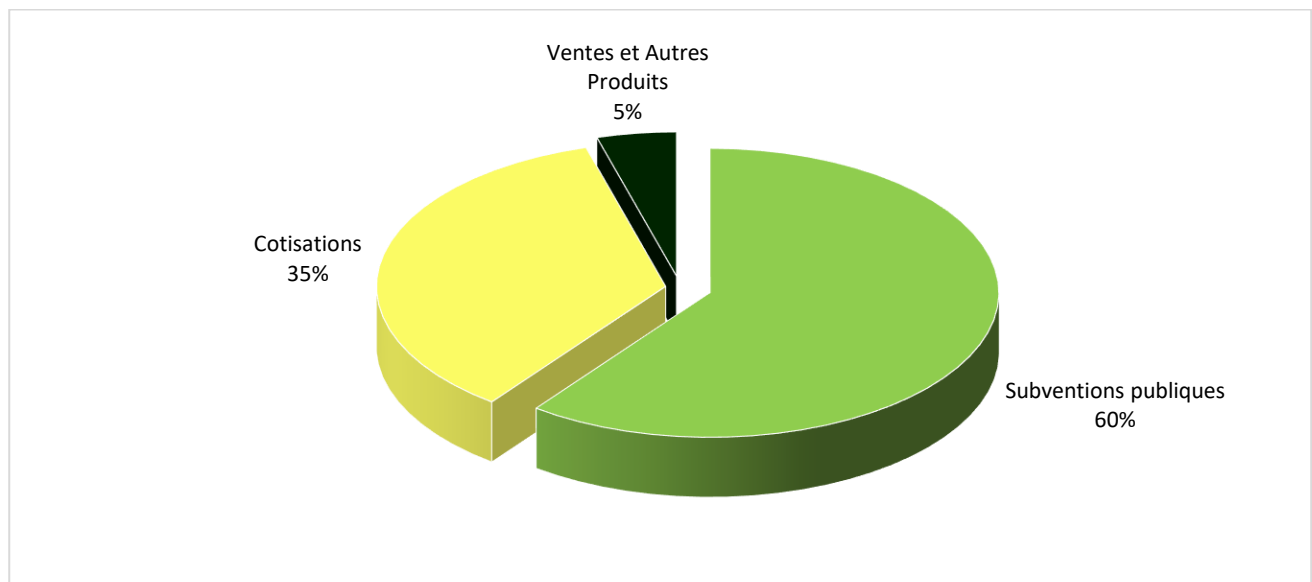
Le compte de résultat (produits de l'association déduction, faite des charges de l'association), fait apparaître en 2025 un excédent de 7 867.02 €.

2. Les produits (Classe 7)

Vue globale

PRODUITS	
70 - Vente de produits finis	
706 Prestations de services	1 500 €
707 Ventes de marchandises	414 €
Total produits de gestion	1 914 €
74 - Subventions d'exploitation	
Subventions Européennes	76 547 €
FEADER Co-AMAP	76 673 €
FEADER Alimentation Durable	- 126 €
Subventions Etat	3 100 €
FDVA	3 100 €
Subventions Régionales	4 500 €
Région PACA	4 500 €
Subventions Départementales	9 500 €
Conseil Départemental 13	9 000 €
Conseil Département 84	500 €
Subventions Métropoles	8 737 €
Métropole Aix Marseille Provence	8 737 €
Subventions Communautés d'Agglomérations	4 000 €
Grand Avignon	3 000 €
Terre de Provence	1 000 €
Total Subventions	106 384 €
75 - Autres produits de gestion courante	
Cotisations	62 312 €
Cotisations AMAP	2 270 €
Cotisations Amapiens	48 440 €
Cotisations Paysans	6 295 €
Cotisations N-1	5 307 €
Dons	3 546 €
Total autres produits de gestion courante	65 858 €
76 - Produits financiers	496 €
77 - Quote part subvention	1 315 €
78 - Reprise dépréciation stock	573 €
TOTAL DES PRODUITS	176 540 €

Présentation des produits par catégorie



Pour rappel, nos produits sont répartis en 3 catégories :

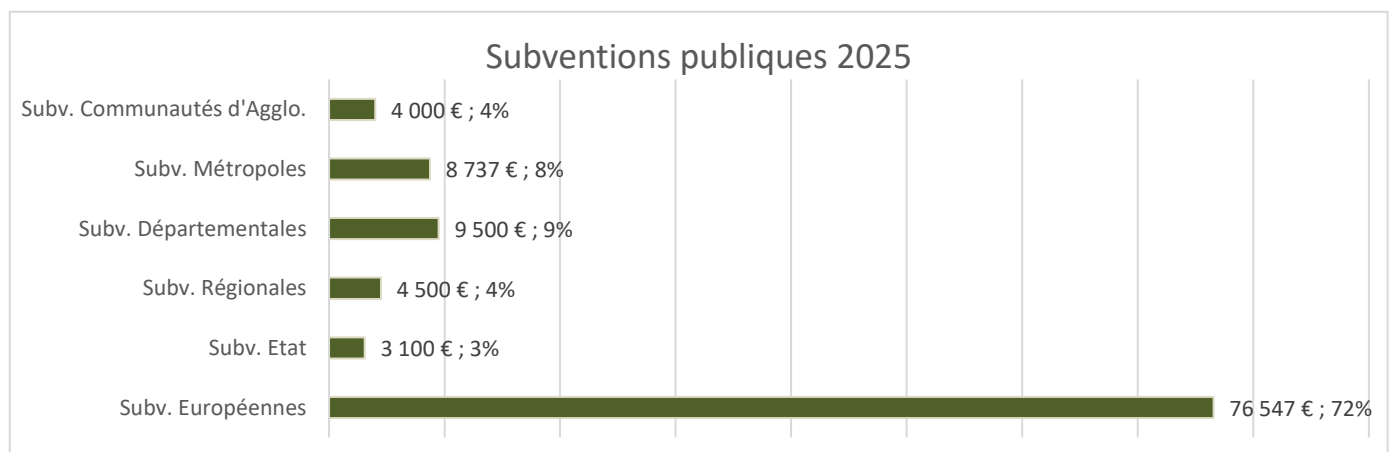
- Les subventions publiques,
- Les cotisations,
- Les ventes et autres produits.

Compte tenu de cette répartition, nous constatons que la part d'autofinancement est de 40% (principalement grâce aux cotisations), la part restante concerne les subventions publiques (60%) que nous allons détailler ci-après.

a. Subventions publiques

Notre autofinancement ne permettant pas de couvrir toutes les charges de l'association, nous faisons appel à des financements publics pour supporter nos coûts de fonctionnement ainsi que nos projets spécifiques.

Le graphique présenté ci-dessous permet de visualiser la répartition des subventions attribuées à l'association par catégorie de financeurs.



Les subventions les plus importantes proviennent des **subventions européennes** via des fonds FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), pour un montant total de 76 547 €. Ces financements sont principalement affectés à un projet spécifique :

- Projet Co-AMAP s'étalant de 2024 à mi-2027 : pour rappel, en 2024, nous avons obtenu un financement global de 224 671.62 €, financé par le FEADER et co-financé par la Région. Sur 2024, nous avons consommé 18 993.62 € et sur 2025, 76 673.17 €. Le reste de l'enveloppe, à savoir 129 004.83 €, sera utilisé sur les exercices 2026 et jusqu'à mi-2027. Il figure au passif du bilan, dans les produits constatés d'avance (cf 5. bilan).

Le montant présenté dans le graphique (76 547 €) est légèrement inférieur au montant de la subvention affecté au projet Co-AMAP (76 673 €). Cet écart s'explique par la proratisation du projet Alimentaire Durable, clôturé en 2024. Lors de la justification des dépenses, le financeur n'a pas retenu l'intégralité des montants engagés : une somme de 126 € n'a ainsi pas été prise en compte.

Cette régularisation est intervenue après la clôture des comptes 2024, elle a donc été constatée sur l'exercice 2025.

Les **subventions départementales** s'élèvent à 9 500€. Le département des Bouches-du-Rhône, malgré une légère baisse par rapport aux années précédentes, maintient son soutien au réseau à hauteur de 9 000 € (subvention de fonctionnement).

Le département du Vaucluse a, quant à lui, attribué une subvention de 500 €.

Les **subventions métropolitaines** concernent la métropole Aix Marseille Provence, qui a renouvelé son soutien à hauteur de 15 000 €. Toutefois, une diminution est constatée en 2025 par rapport à l'exercice 2024. En effet, la subvention est déterminée sur la base du budget prévisionnel présenté lors de la demande. Or, en 2024, le budget réalisé s'est avéré inférieur au budget prévisionnel, ce qui a entraîné une proratisation de la subvention.

Cette régularisation étant intervenue après la clôture de l'exercice 2024, elle a été constatée sur l'exercice 2025. Par ailleurs, pour la subvention 2025, nous avons anticipé la même situation. En effet, le budget réalisé est généralement inférieur au budget prévisionnel, car malheureusement l'ensemble des demandes de subvention ne sont pas systématiquement acceptées.

Concernant les **subventions des Communautés d'agglomération**, l'agglomération du Grand Avignon a renouvelé son soutien pour la cinquième année consécutive à hauteur de 3 000 € et l'agglomération Terre de Provence a attribué une subvention de 1000 € pour la première fois.

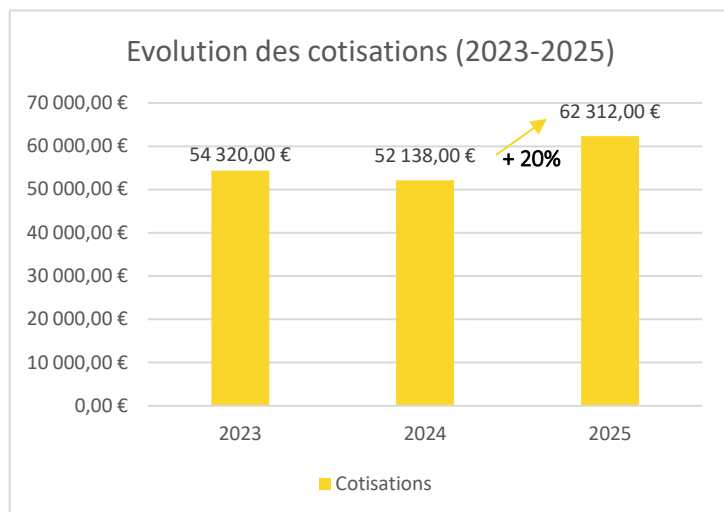
Les **subventions Régionales** concernent la Région, qui a renouvelé son soutien à hauteur de 4 500 €. La région intervient également en cofinancement des aides FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural) puisqu'ils sont co-financés par la Région.

Enfin, les **subventions d'Etat** comprennent deux financements attribués par le FDVA (Fond pour le Développement de la Vie Associative), à savoir 2 000 € au titre du fonctionnement et 600 € pour la formation des bénévoles.

b. Cotisations

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des cotisations sur les trois derniers exercices.

Rappel des chiffres à la clôture comptable	2025	2024	2023
Cotisations AMAP	2 270 €	720 €	800 €
Cotisations Amapien·nes	48 440 €	40 585 €	42 386 €
Cotisations Paysan·nes	6 295 €	6 067 €	6 767 €
Cotisations N-1	5 307 €	4 766 €	4 367 €
TOTAL	62 312 €	52 138 €	54 320 €



Pour rappel, les nouveaux montants des cotisations, validés en 2024 et applicables à compter de 2025, sont de :

- 30 € par AMAP
- 13 € par amapien·nes (dont 1 € est reversé au MIRAMAP)
- 30 €, 50 €, 100 € ou montant libre pour les paysan·nes

A la clôture comptable 2025, nous avons enregistré :

- 77 cotisations d'AMAP contre 72 en 2024
- 3 758 familles amapiennes contre 3 698 en 2024
- 81 paysan·nes contre 76 en 2024

Le nombre de cotisations est en augmentation dans l'ensemble des catégories d'adhérents. Cette évolution s'explique à la fois par une progression du nombre d'adhérents et par la revalorisation des montants de cotisation.

Le graphique met en évidence une progression significative des cotisations en 2025, avec une hausse d'environ +20% par rapport à 2024.

Nous remercions l'ensemble des adhérents pour leur adhésion aux nouveaux montants de cotisation et sommes heureux de constater que le remaniement et les augmentations des cotisations ont porté leurs fruits notamment sur l'amélioration de notre autofinancement.

Par ailleurs, nous enregistrons chaque année des « cotisations retardataires », c'est-à-dire des cotisations qui arrivent **APRÈS** la clôture comptable. Étant difficile à provisionner comptablement sur l'année correspondante (*nous ne connaissons pas les montants et ne pouvons pas les estimer à l'avance*), elles sont comptabilisées sur l'exercice en cours dans un compte différent appelé « cotisations N-1 ». Avec ce compte dédié, cela nous permet d'avoir un suivi plus précis des adhésions chaque année.

A la clôture 2025, le compte « cotisations N-1 » d'un montant de 5 306.80 € correspond à :

- 9 cotisations AMAP pour l'année 2024 (90 €)
- 286 cotisations amapiennes pour l'année 2024 (3 146 €)
- 11 cotisations paysannes pour l'année 2024 (1 950.80 €)
- 1 cotisation paysanne pour l'année 2023 (120 €)

En intégrant ces cotisations retardataires, le nombre total d'adhésions pour **l'année 2024** s'élèvent à 81 AMAP, 3 984 familles amapiennes et 87 paysan·nes en AMAP.

c. Ventes, prestations de service et autres produits

Dans la catégorie ventes et prestations de service, les produits se composent d'une prestation du MIRAMAP d'un montant de 1 500 € dans le cadre de notre implication dans le développement de clic'AMAP (outil de gestion d'AMAP) ainsi que la vente de cabas (414.47 €).

Les autres produits s'élèvent à 5 929.98 € et se décomposent comme suit :

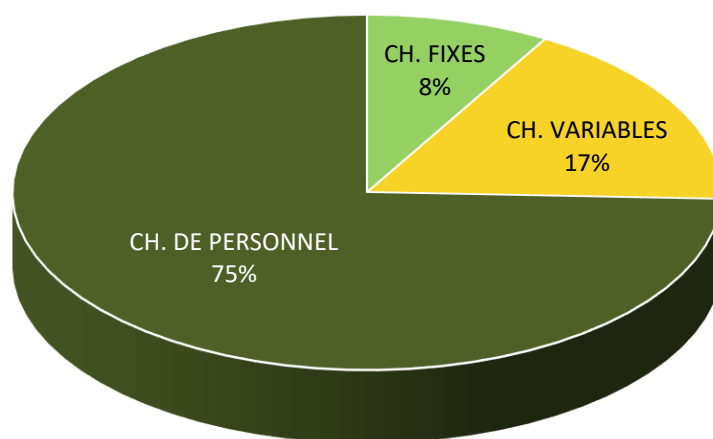
- Dons reçus des adhérents : 585 €
- Abandon de frais de déplacements par certain·es administrateur·rices du réseau : 2 960.90 €
- Quote part de la subvention d'investissement du FEADER pour le site internet : 1 314.67 €
- Intérêts du Livret bleu ouvert fin 2020 Crédit Mutuel : 495.96 €
- Reprise dépréciation du stock de cabas : 573.12 €

3. Les charges (Classe 6)

Vue globale

CHARGES	
60 - Achat	
603 Variation de stocks cabas	1 146 €
604 Prestations liées aux activités	10 022 €
606 Achats non stockés de matières et fournitures	1 431 €
607 Achat de marchandises	- €
Total achats	12 598 €
61 - Services extérieurs	
613 Locations mobilières et immobilières	6 064 €
615 Entretien et réparations parc informatique	- €
616 Primes d'assurances	3 278 €
618 Divers	- €
Total services extérieurs	9 342 €
62 - Autres services extérieurs	
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 474 €
623 Publicité, publications, relations publiques	738 €
625 Déplacements, missions et réceptions	7 767 €
626 Frais postaux et de télécommunications	1 371 €
627 Services bancaires et assimilés	60 €
628 Cotisations partenaires	3 792 €
Total autres services extérieures	17 202 €
63 - Impôts et taxes	
633 Impôts, taxes et versements sur rémunérations	669 €
635 Autres impôts, taxes et versements	- €
Total impôts et taxes	669 €
64 - Charges de personnel	
641 Rémunérations du personnel	94 282 €
645 Charges sociales	30 057 €
648 Autres charges du personnel	470 €
Total charges de personnel	124 809 €
Autres charges	
65 - Autres charges de gestion courante	75 €
66 - Charges financières	690 €
67 - Charges exceptionnelles	- €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	3 287 €
Total autres charges	4 052 €
TOTAL DES CHARGES	168 673 €

Présentation des charges par catégorie



Les charges fixes, concernent les charges nécessaires au bon fonctionnement de l'association (loyers, assurance, honoraires comptables, frais internet & téléphone, frais bancaires...). Elles représentent 8% des charges totales.

Les charges variables diffèrent selon l'année, représentent 17% des charges en 2025. Elles comprennent notamment la papeterie, les frais postaux, les frais de communication, les frais de déplacements ainsi que les prestations. La cotisation versée au MIRAMAP est également intégrée à cette catégorie et s'élève à 3 492 € pour l'année 2025.

Les charges de personnel représentent, quant à elles, 74% des charges totales. L'équipe salariée correspond à 2,46 Equivalent Temps Plein (ETP) et se compose de :

- Coralie JASSE [Gestionnaire Administrative et Financière] : CDI de 28H.
- Mauranne VANHEES [Animatrice] : CDI de 28H.
- Julie PIGNAT [Animatrice] : CDI de 28H, en congé maternité à compter de début février, suivi d'un congé parental, avec un retour début octobre.
- Estelle CALLENS [Animatrice] : CDD de 28H du 6 février au 10 octobre 2025, en remplacement de Julie.

○ Zoom sur certaines dépenses dites variables

Grâce à l'obtention de financements, le réseau a pu mobiliser différents partenaires et prestataires pour la réalisation d'actions spécifiques, parmi lesquelles :

- L'intervention de 5 paysans-conseils pour la réalisation de 6 visites d'accueil, d'une évaluation participative (SEP) et d'un témoignage paysan lors d'une formation.
- Une prestation d'accompagnement de la commission agricole et éthique (CAgETte) du réseau.
- Une contribution au développement de l'outil de gestion clic'AMAP.
- Une participation à une rencontre d'échanges autour des avancées du chantier éthique et juridique du MIRAMAP, notamment sur le dispositif Diag'AMAP.
- L'intervention d'Agribio 13/84 pour la coanimation de formations paysannes (calcul du prix de revient et planification des cultures).

4. Résultat

Nous clôturons l'année 2025 avec un excédent de 7 867.02 €.

5. Contributions volontaires en nature – Comptes spéciaux (Classe 8)

861 – Bénévolat (charge)	871 – Bénévolat (produit)
13 587.75 €	13 587.75 €

Nous avons comptabilisé 1 143.75 heures réalisées de façon bénévole par les administrateur·rices. La valorisation est de 13 587.75 € (taux horaire SMIC 11.88 €).

6. Bilan

ACTIF	2025	2024
Actif Immobilisé		
Immobilisations incorporelles		
Concessions brevets droits similaires	6 245 €	9 531 €
Autres immobilisations incorporelles	450 €	450 €
Immobilisations corporelles		
Autres immobilisations corporelles	0 €	0 €
Immobilisations financières		
Autres participations	15 €	15 €
Sous-total	6 710 €	9 996 €
Actif circulant		
Stock en cours	0 €	573 €
Créances	230 184 €	309 887 €
Valeurs mobilières de placement	31 080 €	22 784 €
Disponibilités (CC + caisse)	5 169 €	5 543 €
Sous-total	266 432 €	338 787 €
TOTAL GENERAL	273 142 €	348 783 €

PASSIF	2025	2024
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	6 844 €	6 844 €
Report à nouveau	72 499 €	55 714 €
Résultat de l'exercice	7 867 €	16 785 €
Total des fonds propres	87 210 €	79 343 €
Subventions d'investissement	2 498 €	3 813 €
Total des autres fonds propres	2 498 €	3 813 €
Total des fonds propres	89 708 €	83 155 €
PROVISIONS		
Provisions sur charges	3 013 €	3 013 €
Total des provisions	3 013 €	3 013 €
DETTES		
Dettes auprès des ETS de crédit	33 654 €	40 000 €
Dettes FRN et comptes rattachés	1 986 €	2 852 €
Dettes fiscales et sociales	13 135 €	13 426 €
Autres dettes	1 000 €	554 €
Produits constatés d'avance	130 646 €	205 783 €
Total des dettes	180 421 €	262 615 €
TOTAL GENERAL	273 142 €	348 783 €

Après la présentation du compte de résultat, nous abordons à présent le bilan de l'association.

Le total du bilan pour l'année 2025 s'élève à 273 142 € (contre 348 783 € pour l'exercice précédent), soit une diminution de 22%.

Cette évolution s'explique principalement par une baisse générale des comptes du bilan, à savoir :

- Les immobilisations incorporelles, du fait de l'amortissement du site internet.
- La diminution des créances, liée notamment à l'encaissement de la subvention FEADER du projet Alimentation Durable. En 2024, aucun versement des financements FEADER n'avait été perçu (projets Alimentation Durable et Co-AMAP). En 2025, les demandes de paiement relatives au projet Alimentation Durable ont été traitées et encaissées, ce qui explique la baisse des créances, passées de 309 887 € à 230 184 €. A ce jour, les créances concernent principalement le projet Co-AMAP (224 672 €), dont la demande de paiement sera effectuée en 2026, sur la base des dépenses réalisées sur la période 2024–2025. Pour rappel, ces financements sont versés sur justificatifs, sans avance de trésorerie et dans la limite du nombre de demandes autorisées.
- La diminution des dettes auprès des établissements de crédit, liée au début du remboursement de l'avance de trésorerie perçue en 2024.
- La diminution des produits constatés d'avance, liée à la consommation progressive du financement FEADER du projet Co-AMAP (cf [subventions publiques](#)).

Regardons plus en détail l'actif de l'association pour 2025, il comprend :

- **Les immobilisations :**

Les immobilisations diminuent du fait de l'amortissement du site internet, acquis en 2024 (9 860 €) grâce à une partie de la subvention FEADER Alimentation Durable (financée à hauteur de 40 %) et amorti sur 5 ans. L'exercice 2025 correspond à une année pleine d'amortissement, soit 3 287 €, auxquels s'ajoute l'amortissement 2024 (329 €). La valeur nette comptable du site internet s'élève ainsi à 6 245 € au 31/12/2025.

- **Le stock :**

Le stock de sacs cabas a été totalement écoulé.

- **Les créances :**

Les créances au 31/12/2025 s'élèvent à :

- 226 972 € de subventions à percevoir
- 3 190 € de cotisations 2025 reçues entre le 1^{er} janvier 2026 et la fin de la saisie de la clôture comptable

- **Les charges constatées d'avance :**

L'abonnement téléphonique de Janvier 2026 pour deux téléphones portables a été constaté en charges constatées d'avance.

- **La trésorerie :**

La trésorerie se compose de :

- 31 080 € sur le livret bleu, en augmentation par rapport à l'année précédente, notamment en lien avec l'encaissement de la subvention FEADER du projet Alimentation Durable
- 5 169 € correspondant au cumul du compte bancaire et de la caisse

Concernant le passif, pour 2025, il comprend :

- **Les fonds propres** dont le résultat de l'exercice :

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice 2025 en report à nouveau de la manière suivante :

- Excédent de l'exercice 2025 : 7 867 €
- Report à nouveau antérieur : 72 499 €
- Nouveau Solde du report à nouveau : 80 366 €

Les fonds propres comprennent également :

- L'apport de la branche régionale : 6 844 € (montant égal à l'actif et au passif récupéré lors de la scission avec le MIRAMAP en 2018).
- La quote-part de subvention d'investissement liée au site internet (financement de 40% de l'achat du site 9 860 € : 3 944 €) après déduction de quote-part des amortissements passés (1 446 €), soit 2 498 € restants.

Compte tenu de ces affectations, les fonds propres s'élèvent à 89 709 €.

- Les **provisions** :

Une provision de 3 013 € a été constituée en 2024 au titre des indemnités de fin de carrière d'une des salariées qui a plus de 10 ans d'ancienneté au sein de la structure. Cette réserve permet d'anticiper le paiement des indemnités dues aux salariés lorsqu'ils prendront leur retraite ou quitteront l'association.

- Les **dettes et produits constatés d'avance** :

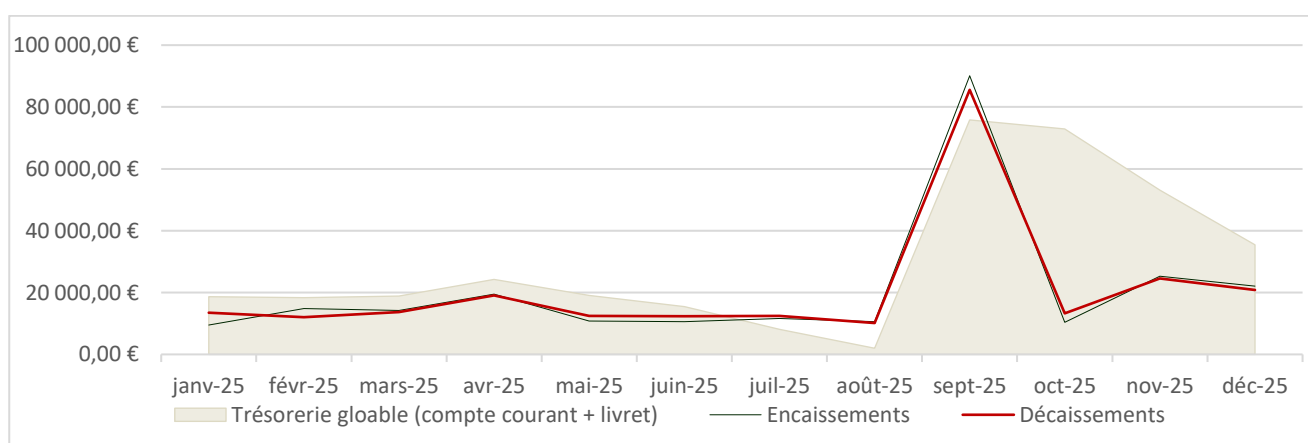
Au 31/12/2025, les dettes et les produits constatés d'avance s'élèvent à 180 421 €, répartis de la façon suivante :

- Les dettes auprès d'un établissement de crédit : Au 31/12/2025, il reste 33 654 € contre 40 000 € en 2024, en cours de remboursement. Pour rappel, afin de faire face aux besoins de trésorerie liée aux dépenses subventionnées, un prêt de 40 000 € a été accordé en 2024, financé à 70% par France Active (28 000 €) et à 30% par la Région (12 000 €).
- Les dettes fournisseurs, fiscales et sociales : 16 121 € correspondant à des factures fournisseur et aux charges sociales du mois de Décembre 2025.
- Les produits constatés d'avance : 130 646 € correspondant essentiellement à la part du financement FEADER du projet Co-AMAP affectée aux exercices 2026 et 2027 (129 004 €).

La plupart des dettes ont été réglées au cours du 1^{er} trimestre 2026.

7. Trésorerie

Soldes, encaissements et décaissements de l'association



Le solde présenté dans le graphique comprend le placement sur le livret bleu et le solde du compte courant : au 31 décembre 2025, cela représentait 35 413.70 € (4 829.93 € CC + 30 583.77 € livret bleu) contre 28 111.77 € en 2024.

La trésorerie de l'association reste positive et maîtrisée sur l'ensemble de l'exercice. Les courbes d'encaissements et de décaissements se compensent.

Elle est marquée par un pic significatif en septembre, lié à l'encaissement du financement FEADER du projet Alimentation Durable, suivi d'une consommation progressive en lien avec la réalisation des actions financées. Cet encaissement est intervenu à un moment où le niveau de trésorerie était plus faible en milieu d'année, permettant ainsi de rééquilibrer la situation.

Toutefois, la trésorerie reste très fragile car elle dépend en grande partie de l'encaissement de la subvention du FEADER. L'avance des dépenses (notamment les charges de personnel) et l'absence de versement de ce financement depuis janvier 2024, impactent fortement le niveau de la trésorerie. Depuis deux ans, nous mettons tout en œuvre pour que nos projets continuent d'avancer. Pour y parvenir, nous avons mis en place un suivi rigoureux et régulier de notre trésorerie ainsi que des outils de pilotage pour gérer nos dépenses.



les **amap**
de provence

**MAISON DES PAYSANS ET DE LA RURALITÉ
2 AV. DU LIEUTENANT COLONEL REYNAUD
13660 ORGON
CONTACT@LESAMAPDEPROVENCE.ORG**